

Bastide de Fabrégas : Renforcement Planchers haut et bas de la salle d'accueil du public

Site de Fabrégas N° 676- commune de la Seyne sur Mer – Var

LOT N° 1 : Maçonnerie, construction métallique

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

I- DESCRIPTION ET CONTENU DE LA PRESTATION

MAITRE D'OUVRAGE : Conservatoire du littoral

Bastide Beaumanoir
3, rue Marcel Arnaud
13100 Aix en Provence
Tél. +33 (0)4 42 91 64 10

paca@conservatoire-du-littoral.fr

I- DESCRIPTION ET CONTENU DE LA PRESTATION

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de la Bastide de Fabrègas, sur le site de Fabrègas-Les Gabrielles sise sur le territoire communal de la Seyne sur Mer (var). Le bâtiment est implanté sur la parcelle BO 582 en la bordure de la zone agricole dans le secteur Est du site.

La gestion du site est assurée par la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée.



1. OBJET DU MARCHE

Travaux de confortement du plancher situé entre le rez de jardin-cave et le RDC, plafond de la salle d'accueil du public du RDC : Lot N° 1 : Maçonnerie, Construction métallique

2. TRAVAUX À RÉALISER

1. PLANCHER DE LA SALLE D'ACCUEIL DU PUBLIC (PLAFOND DE LA CAVE ATELIER)

LE PRINCIPE DE RENFORCEMENT DE CE PLANCHER EST LE SUIVANT :

- Création de 2x2 fondations isolées (une pour chaque poteau)
 - Supportant les fûts en béton armé
- Création de 2 x2 fûts en béton armé (un pour chaque poteau)
- Création de 2x2 poteaux en tube métallique,
 - Fixés sur un fût en béton armé
 - Soutenant les deux poutres de renfort métallique à créer
- Création de deux poutres métalliques filantes
 - Pour diviser la travée originelle en 3 travées ($1/4 L + 1/2 L + 1/4 L$) sur toute la longueur du garage et local sous la grande salle
 - Appuyée :
 - Sur poteaux pour appuis intermédiaires
 - Sur murs périphériques pour appuis en extrémités

La prestation comprend :

- La réalisation de 4 semelles de fondations
 - Dimension selon calculs et étude de sol
 - En béton armé
- La réalisation de 4 fûts sur fondations,
 - Dimension selon calculs (30cmx30cm minimum)
 - En béton armé
- La fourniture et mise en œuvre des 4 poteaux métalliques type tubes ronds
 - Dimensionnement selon calculs
 - Fixé en pied, dans le fût et relié en tête à la poutre métallique filante
- La fourniture et mise en œuvre de 2 poutres métalliques type H,
 - Dimensions selon calculs,
 - Fixée en extrémité sur murs porteurs périphériques
- Toutes les sujétions éventuelles,

NOTA 1 :

La conception des semelles de fondation nécessite une étude de sol G2-PRO, à prévoir par l'entreprise retenue

NOTA 2 :

En l'absence de dalle de compression, il est conseillé de vérifier la capacité de charge du plancher avec un essai de chargement sur voutains mobilisant deux files d'étais reproduisant le principe prévu.

L'objectif du projet étant d'atteindre une charge d'exploitation de 400 kg/m²

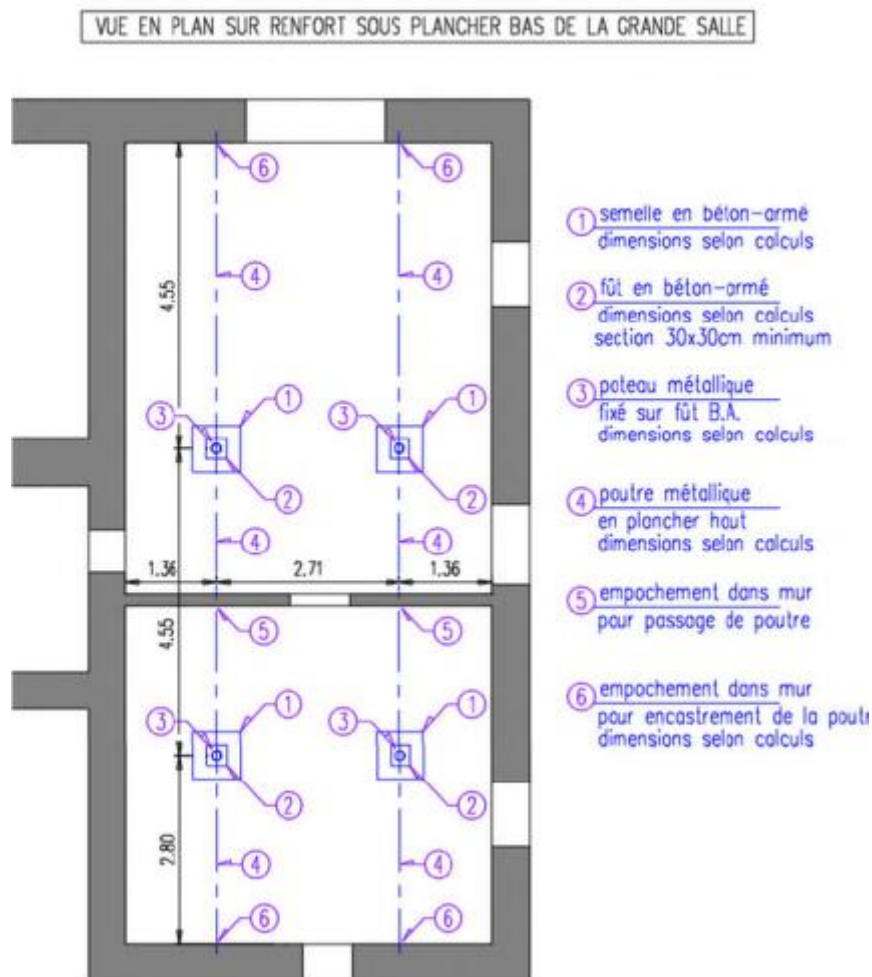


Figure 4 : croquis de principe renforcement sous plancher bas de la grande salle

3. MODALITES D'EXECUTION

Le prestataire s'assurera de la bonne exécution des travaux et notamment :

- du respect du planning
- de l'organisation du chantier
- de la conformité de l'exécution des travaux (vérification de la qualité des équipements, gestion des modifications)

L'entreprise est avertie que les travaux ont lieu intégralement sur un site naturel protégé dont le statut implique la conservation maximale des espèces (faune et flore) et des espaces (hydrologie, sols, paysages). Ces contraintes imposent donc des moyens humains et des modes opératoires adaptés que l'entreprise ne pourra ignorer. Ainsi l'entreprise devra offrir des garanties quant à la qualité de ses prestations réalisées préalablement sur des espaces naturels protégés.

➤ Circulation sur le site

Les véhicules et engins devront obligatoirement emprunter les emplacements réservés au chantier définis au préalable avec le maître d'œuvre.

➤ **Nettoyage du chantier, rejets d'effluents**

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'entreprise devra débarrasser le chantier et ses abords de tous les matériaux et déchets n'ayant plus d'utilité par la suite. Aucun rejet d'effluent ne devra être effectué sur le site. Les opérations liées à l'entretien des engins et à leur approvisionnement en carburant devront être réalisées dans des conditions garantissant une protection contre les risques de pollution. Une attention particulière sera portée en périphérie des milieux aquatiques.

➤ **Dégradations**

L'entreprise sera seule responsable des dégradations fortuites ou dues à la malveillance qui pourraient se produire avant la réception des travaux et sera tenue de les réparer.

La végétation bordant la piste devra être respectée scrupuleusement. La réalisation de ces travaux ne pourra se faire qu'avec du matériel adapté. Le non-respect de cette consigne pourra entraîner l'arrêt immédiat du chantier par le maître d'œuvre.

En cas de pluie forte et/ou persistante, le chantier pourra être suspendu par le maître d'œuvre.

Signature et cachet du (des) prestataires(s) :

A Rochefort, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur,

Philippe VAN DE MAELE

Directeur du Conservatoire du littoral

